

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 3166

présenté par

M. Poisson, M. Tian, M. Meunier, Mme Dalloz, M. Cherpion et Mme Guégot

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« dans les conditions définies par accord collectif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa ne précise pas les conditions de la mobilisation du compte personnel pour les salariés et les organisations.